

L'an deux-mille vingt-trois, le trois août, le Conseil Municipal de la commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-sept juillet, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal POCHAT-BARON, Maire

**Présents** : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoint**s au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, VALENTIN Pierre

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés** : Pouvoir de DEVESA Marie à GRILLET Corinne, LAVERRIERE Magali à VAUR Florence, de PILLET Isabelle à PAGNOD Pascale, de SECCO Laëtitia à PELLET Sébastien, de VIGNY Gérald à POCHAT-BARON Pascal

**Absent** : GAVARD-PERRET Alexandre

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 5
Votants : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Jean-Pierre CHENEVAL est élu secrétaire de séance.

*Délibération n° D2023\_065- FINANCES*

**Contrat de location avec VISIOCOM pour un minibus 9 places**

Par délibération n° D2019\_063 du 29 août 2019, le Conseil municipal a approuvé le contrat de location avec la société VISIOCOM d'un minibus de 9 places.

Ce contrat arrive à échéance et il est proposé de signer un nouveau contrat pour une durée de 3 ans à compter de la mise à disposition du véhicule.

Dans ce cadre, la société VISIOCOM met à disposition le véhicule. En contrepartie de la jouissance de ce véhicule, la collectivité locataire s'engage à consentir à VISIOCOM un droit d'exploitation exclusif des emplacements publicitaires situés sur le véhicule. Le financement du véhicule par VISIOCOM est exclusivement assuré par les prévisions de recettes publicitaires. La collectivité assure et entretient le véhicule.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** le contrat de location avec la société VISIOCOM d'un minibus 9 places ;
- **AUTORISE M. le Maire** à signer le contrat de location et tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

**Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme**

Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON



Le secrétaire de séance  
Jean-Pierre CHENEVAL



Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 08/08/23  
Publication en ligne le 08/08/23  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAPUIS